

Séance du Conseil communal du 16 décembre 2020

# Résumé des points inscrits à l'ordre du jour



## SEANCE PUBLIQUE

### **1. TRAVAUX ET PATRIMOINE – Eglise de Vaulx – Vente de l'immeuble – Approbation définitive du projet d'acte**

Le Collège invite le Conseil communal à approuver la fixation de la vente de l'église sise Commune de Chimay, 3ième division VAULX, Rue Saint Pierre, anciennement cadastrée Section B n° 131 g et Section B n° 131 f2 pour une contenance mesurée de 11 ares 37 centiares au montant de 115.000€ et la vente d'une parcelle de terrain en nature de jardin située dans la même rue, anciennement cadastré Section B n° 131 f2 pour une contenance mesurée de 4 ares 75 centiares au montant de 7.362,50€ (soit 15,50 €/m<sup>2</sup>).

Il est également demandé au Conseil d'approuver les projets d'acte de vente/échange y relatifs et remis par l'étude du Notaire M.C Stevaux à Chimay. Le Collège se chargera de faire approuver le projet de « convention sous seing privé de mise à disposition de locaux de l'ancienne église (désaffectée) Saint Pierre de Vaulx » réglant les modalités d'organisation de l'occupation de certains locaux afin que des célébrations catholiques puissent encore être célébrées ponctuellement malgré la sortie de l'immeuble du patrimoine communal et de fixer son entrée en vigueur.

### **2. MARCHES PUBLICS – Fourniture d'une balayeuse neuve – Approbation des conditions du marché**

Le Conseil est invité à marquer son accord sur le cahier des charges n° 2020-054 du marché "Fourniture d'une balayeuse neuve", établi par le Service Comptabilité. Le montant estimé s'élève à 206.611,57 € hors TVA ou 250.000,00 €, 21% TVA comprise.

Ce marché passera par la procédure ouverte et l'avis de marché sera complété et envoyé au niveau national. Cette dépense sera financée par emprunt par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2021 de la Ville de Chimay.

### **3. AFFAIRES GENERALES – Vente de lots de bois de chauffage 2021**

La prochaine vente de lots de bois de chauffage étant prévue le vendredi 8 janvier 2021, le Collège demande au Conseil d'approuver le cahier des charges pour la « vente publique par soumission de lots de bois de chauffage dans les bois de la Ville de Chimay » qui comprendra une centaine de lots de bois de chauffage et une quinzaine de plus ou moins 20 stères de bois façonnés par les services communaux.

### **4. AFFAIRES GENERALES – Assemblées Générales**

#### **4.1 – Assemblée Générale d'INASEP – 16 décembre 2020**

L'Assemblée Générale de l'Intercommunale Namuroise de Services Publics (INASEP) aura lieu le mercredi 16 décembre 2020. Le Conseil peut décider de ne pas être représenté

physiquement lors de l'AG ou alors désigner un seul délégué pour le représenter lors de la vidéoconférence.

Afin de donner mandats aux délégués, il importe que l'Assemblée émette ses considérations relatives aux points portés à l'ordre du jour, à savoir :

- 1 - Evaluation du Plan Stratégique 2020-2021-2022;
- 2 - Projet de budget 2021 et fixation de la cotisation statutaire 2021;
- 3 - Augmentation de capital liée aux activités d'égouttage, demande de souscription de parts "G" de la SPGE;
- 4 - Contrôle par Assemblée générale du respect de l'obligation des administrateurs de s'informer et de se former en continu;
- 5 - Désignation de la représentation au Comité de contrôle du Service d'aide aux Associés;
- 6 - Proposition de modification du Règlement général du service d'Etudes de l'INASEP (SEA) et adaptation du tarif et des missions à partir du 01/01/2021;
- 7 - Proposition de modification du Règlement général du Service d'assistance à la gestion des réseaux de l'assainissement AGREA à partir du 01/01/2021

Le Conseil communal est invité à exprimer sa position concernant cet ordre du jour.

#### **4.2 – Assemblée Générale Ordinaire de l'Association Intercommunale Générations en Thiérache – 17 décembre 2020**

L'Assemblée Générale Ordinaire de l'Association Intercommunale Génération Thiérache se tiendra le jeudi 17 décembre 2020 sans présence physique des membres et sans procuration.

Afin de donner mandats aux délégués, il importe que l'Assemblée émette ses considérations relatives aux points portés à l'ordre du jour, à savoir :

- 1 - Approbation du projet de procès-verbal de l'Assemblée générale du 17/09/2020;
- 2 - Plan stratégique et budget 2021-2022-2023 - Approbation.

Le Conseil communal est invité à ratifier cet ordre du jour.

#### **4.3 – Assemblée Générale Ordinaire d'IGRETEC – 17 décembre 2020**

L'Assemblée Générale Ordinaire d'IGRETEC aura lieu le jeudi 17 décembre 2020 sans présence physique.

Afin de donner mandats aux délégués, il importe que l'Assemblée émette ses considérations relatives aux points portés à l'ordre du jour, à savoir :

1. Affiliations/Administrateurs;
2. Modifications statutaires;
3. Première évaluation du Plan stratégique 2020/2022;

#### 4. IN HOUSE : fiche de tarification.

Le Conseil communal est invité à confirmer les administrateurs actuels, à savoir, Messieurs Bernard JACQMIN, Baudouin LOUETTE et Eric THIRY pour CLE et Messieurs Hary COENE et Florent THONET pour BOUGE et à ratifier cet ordre du jour.

#### **4.4 – Assemblée Générale Ordinaire IPALLE – 17 décembre 2020**

L'Assemblée Générale Ordinaire IPALLE aura lieu le jeudi 17 décembre 2020 avec une présence physique limitée.

Afin de donner mandats aux délégués, il importe que l'Assemblée émette ses considérations relatives aux points portés à l'ordre du jour, à savoir :

1. Approbation du Plan Stratégique – révision 2021 ;
2. Fixation des émoluments du Président et du Vice-Président.

Le Conseil communal est invité à ratifier cet ordre du jour.

#### **4.5 – Assemblée Générale de l'Intercommunale AIESH – 18 décembre 2020**

L'Assemblée Générale de l'Intercommunale AIESH aura lieu le vendredi 18 décembre 2020 avec une présence physique limitée.

Afin de donner mandats aux délégués, il importe que l'Assemblée émette ses considérations relatives aux points portés à l'ordre du jour, à savoir :

- 1 - Lecture du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 septembre 2020;
- 2 - Rapport du Conseil d'Administration - Note d'évaluation du Plan Stratégique 2020/2022;
- 3 - Contrôle du respect de l'obligation de la séance d'information de l'AIESH, conformément à l'article L1532-1bis§1er;
- 4 - Addendum Plan financier - compte d'exploitation prévisionnel sur 3 ans.

Le Conseil communal est invité à confirmer les administrateurs actuels, à savoir, Messieurs THIRY Eric, MEERTENS Willy, DOMER Stéphane et DARDENNE Tanguy et à ratifier cet ordre du jour.

#### **4.6 – Assemblée Générale stratégique de l'Intercommunale INTERSUD – 18 décembre 2020**

L'Assemblée Générale stratégique de l'Intercommunale INTERSUD est fixée au vendredi 18 décembre 2020 et sera tenue par procédure écrite.

Afin de donner mandats aux délégués, il importe que l'Assemblée émette ses considérations relatives aux points portés à l'ordre du jour, à savoir :

1. Approbation du Plan Stratégique 2020 – 2022 révision 2020.

Le Conseil communal est invité à ratifier cet ordre du jour.

#### **4.7 – Assemblée Générale Ordinaire du 22 décembre 2020 – Association Intercommunale des Sports du Sud-Namurois et du Sud-Hainaut**

L'Assemblée Générale Ordinaire de l'Association Intercommunale des Sports du Sud-Namurois et du Sud-Hainaut aura lieu le mardi 22 décembre 2020 en visioconférence.

Afin de donner mandats aux délégués, il importe que l'Assemblée émette ses considérations relatives aux points portés à l'ordre du jour, à savoir :

1. Constitution du bureau de l'Assemblée Générale - Nomination de deux scrutateurs (non applicable) ;
2. Lecture et approbation du PV de l'Assemblée Générale du 28/05/2020 ;
3. Budget 2021 révisé ;
4. Evaluation annuelle 2020 du Plan Stratégique triennal 2020-2021-2022 et ses prévisions financière ;
5. Approbation du règlement d'Ordre Intérieur du Conseil d'Administration ;
6. Approbation du règlement d'Ordre Intérieur du Comité de rémunération.

Le Conseil communal est invité à ratifier cet ordre du jour.

#### **4.8 – Assemblée Générale Ordinaire de l'Association Intercommunale Hospitalière du Sud Hainaut et du Sud Namurois – 30 décembre 2020**

L'Assemblée Générale Ordinaire de l'Association Intercommunale Hospitalière du Sud-Hainaut et du Sud-Namurois (AIHSHSN) aura lieu le mercredi 30 décembre 2020 sans présence physique.

Afin de donner mandats aux délégués, il importe que l'Assemblée émette ses considérations relatives aux points portés à l'ordre du jour, à savoir :

1. Nomination d'un administrateur ;
2. Approbation du projet de procès-verbal de la réunion de l'Assemblée générale du 17/09/2020 ;
3. Approbation du Plan stratégique - révision 2021 et du budget 2021.

Le Conseil communal est invité à ratifier cet ordre du jour.

#### **4.9 – Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire de l'Intercommunale « Sports et Loisirs » du Sud-Hainaut– 28 décembre 2020**

L'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire de l'Intercommunale « Sports et Loisirs » du Sud-Hainaut aura lieu le lundi 28 décembre 2020 sans présence physique.

Afin de donner mandats aux délégués, il importe que l'Assemblée émette ses considérations relatives aux points portés à l'ordre du jour, à savoir :

1. Constitution du bureau de l'Assemblée Générale – Nomination de deux scrutateurs ;
2. Approbation du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire du 08/09/2020 ;
3. Evaluation du Plan stratégique 2020-2022 ;
4. Budget 2021.

Le Conseil communal est invité à ratifier cet ordre du jour.

#### **5. AFFAIRES GENERALES – Règlement communal de police relatif à la numérotation et à la sous-numérotation des bâtiments**

L'identification des rues et voies publiques ainsi que le numérotage et le sous-numérotage des immeubles sont du ressort de la seule autorité communale.

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021, des dispositions relatives à la numérotation et à la sous-numérotation des bâtiments entreront en vigueur afin de pouvoir situer aisément chaque personne inscrite dans une habitation.

Le Conseil est invité à arrêter ce règlement communal.

#### **6. REGIE DES EAUX – Budget 2021 de la Régie Communale des Eaux de la Ville de Chimay - Approbation**

Le Collège invite le Conseil à approuver le Budget 2021 de la Régie Communale des Eaux de la Ville de Chimay, se soldant avec un boni de 2.110,61 € au service ordinaire.

#### **7. FINANCES – Rapport sur les synergies 2020**

Le rapport annuel sur les synergies entre la commune et le CPAS a vocation d'indication générale pour les décideurs politiques communaux et du CPAS de l'état de la synergisation entre les deux administrations. Le Collège invite le Conseil à ratifier ce rapport.

## **8. FINANCES – Budget 2021 de la Ville de Chimay**

Le Collège demande au Conseil d'approuver le budget 2021 de la Ville de Chimay.

## **9. FINANCES – Délibération de confirmation par le Conseil Communal d'allègements fiscaux**

De nombreux secteurs sont impactés par la crise sanitaire du Covid-19. Les secteurs de l'Horeca, du tourisme et des maraichers étant particulièrement visés par la politique fiscale de la Ville de Chimay, le Collège propose au Conseil de ne pas faire appliquer et de ne pas rétablir pour l'exercice 2021, les taxes et/ou redevances suivantes :

- la redevance sur l'occupation du domaine public par le placement de terrasses, de tables et de chaises ;
- la redevance sur le droit d'emplacement dans le cadre des marchés hebdomadaires ;
- la redevance sur le droit d'emplacement dans le cadre de marchés durant les foires de Pâques et d'octobre ;
- la redevance pour l'occupation du domaine public par le placement des loges foraines et des loges mobiles.

Il est proposé au Conseil de ratifier cette délibération.

## **10. FINANCES – Taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques exercice 2021**

La commune devant se doter des moyens nécessaires afin d'assurer l'exercice de sa mission de service public, il est établi pour l'exercice 2021 une taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques à charge des habitants du royaume, qui sont imposables dans la commune au 1er janvier de l'année qui donne son nom à l'exercice d'imposition.

La taxe est fixée à 8 % de l'impôt des personnes physique dû à l'Etat pour le même exercice, calculé conformément aux dispositions du Code des Impôts sur les revenus. L'établissement et la perception de la présente taxe communale s'effectueront par les soins de l'Administration des Contributions directes, comme il est stipulé à l'article 469 du Code des Impôts sur les revenus 1992.

Le Conseil est invité à approuver ce dossier.

## **11. FINANCES – Taxe additionnelle au précompte immobilier exercice 2021**

La commune devant se doter des moyens nécessaires afin d'assurer l'exercice de sa mission de service public, il sera perçu pour l'exercice 2021 au profit de la commune, deux mille cinq cents centimes additionnels au principal du précompte immobilier.

Le Conseil est invité à approuver cette taxe additionnelle au précompte immobilier.



## **12. FINANCES – Budget 2021 fabrique d'église de Villers-la-Tour**

La fabrique d'église Saint Géry à Villers-la-Tour a voté en séance du 13/10/2020 le budget de l'exercice 2021. Il appartient au Conseil d'approuver ce budget.

## **13. FINANCES – Redevance sur la location des salles communales – Droits d'occupation exercice 2021 à 2025**

Vu les besoins de financement de la Commune et la nécessité de lever des taxes pour satisfaire au mieux ces besoins, Il est établi, pour les exercices 2021 à 2025 un règlement de redevance communale sur les locations de salles communales dont le montant est fixé selon les prestations offertes par chaque salle.

Le Conseil est invité à approuver ce dossier.

## **14. FINANCES – Taux de couverture du coût vérité budget 2021**

Le taux de couverture des coûts de gestion des déchets est déterminé annuellement sur base des budgets et il se calcule en divisant l'ensemble des recettes concernées par l'ensemble des dépenses. Le Collège invite le Conseil à approuver le taux de couverture des coûts en matière de déchets des ménages estimé à 97%.

## **15. FINANCES – Taxe sur l'enlèvement des immondices – Traitement des immondices exercice 2021**

Le coût de la gestion des déchets ménagers devant être répercuté sur les citoyens en application du principe pollueur payeur conduisant à l'imposition d'un coût-vérité à appliquer par les communes envers leurs citoyens, il est établi, pour l'exercice 2021 une taxe communale sur la collecte et le traitement des déchets ménagers et commerciaux assimilés.

La taxe sur l'enlèvement des immondices est exigible au 1er janvier de chaque exercice à titre de forfait annuel destiné à couvrir les frais de collecte et de traitement des déchets ménagers ou assimilés.

Le Conseil est invité à approuver ce dossier.

## **16. FINANCES – Tutelle CPAS – MB2**

Approbation par l'autorité de tutelle de la modification budgétaire n°2 du service ordinaire du budget 2020 du CPAS – Pas de modification de la part communale.

### **17. FINANCES – Tutelle CPAS – MB3**

Approbation par l'autorité de tutelle de la modification budgétaire n°3 du service extraordinaire du budget 2020 du CPAS – Pas de modification de la part communale.

### **18. FINANCES – Tutelle CPAS – Budget 2021**

Approbation par l'autorité de tutelle du budget 2021 du CPAS – Pas de modification de la part communale.

**Point en urgence n°1: Domaine public - Candidature de la Ville de Chimay au projet "Communes pilotes Wallonie cyclable 2020" - approbation**